

« Accueil et scolarisation des enfants de moins de 3 ans »

EPU Peixora et EMPU A.Daudet Port la nouvelle

TEXTES REGLEMENTAIRES

- Circulaire n°2012-202 du 18/12/2012 parue au B.O de 15 janvier 2013 relative à la scolarisation des enfants de moins de 3 ans.
- Circulaire n°2014-077 du 04/06/2014 parue au B.O n°23 du 05 juin 2014 relative à la refondation de l'éducation prioritaire.

PROFIL DU POSTE

La mise en place de dispositifs « d'accueil et de scolarisation des enfants de moins de 3 ans » est une dimension importante de la priorité donnée dans le cadre de la refondation de l'école, à l'école primaire et à la maîtrise des compétences de base. La scolarisation d'un enfant avant ses 3 ans est une chance pour lui et sa famille lorsqu'elle correspond à ses besoins et se déroule dans des conditions adaptées. Elle est la première étape de la scolarité et, pour beaucoup d'enfants, la première expérience éducative en collectivité.

Ce poste demande des compétences particulières et comporte des conditions d'exercices spécifiques. A ce titre, les candidatures à ce poste seront soumises à l'avis d'une commission départementale présidée par madame la directrice académique des services de l'éducation nationale ou son représentant.

SPECIFICITES DU POSTE :

L'enseignant en charge du dispositif devra travailler avec une ATSEM ayant connaissance des spécificités de l'accueil des jeunes enfants. Le poste suppose d'établir des relations avec divers partenaires de la petite enfance qui sont autant de relais pour une scolarisation réussie (PMI, crèche, municipalité). Il suppose également une grande souplesse de fonctionnement dans sa réponse aux besoins des enfants et des familles comme indiqué dans la circulaire de référence.

Ce poste n'ouvre droit à aucune indemnité spécifique.

MISSIONS

- Opérationnaliser et faire vivre, sous l'autorité de l'Inspecteur de l'Education nationale de circonscription, le projet et évaluer les effets produits.
- Etre force de proposition et d'analyse quant aux évolutions possibles du projet. Suivre le développement de ce projet selon un calendrier pluriannuel.
- Contribuer à créer les conditions d'une première scolarisation réussie.
- Accueillir l'enfant et ses parents afin de créer une relation de confiance avec l'enseignant en particulier, l'école en général.
- Soutenir cet accueil par une préparation à la séparation avec la famille.
- Participer activement au comité technique suivant le fonctionnement de la classe (avec la mairie, la directrice de l'école, la crèche...).
- Impliquer les parents dans la compréhension de l'école et les associer à cet objectif.
- S'inscrire dans une équipe et développer un partenariat avec les acteurs de la petite enfance (crèche...)

CONNAISSANCES ET COMPETENCES ATTENDUES :

▪ **Connaissances :**

- Connaître les besoins spécifiques des enfants de 2 ans (développement physique, moteur, psychologique ...);
- Connaître les modalités d'acquisition du langage chez le jeune enfant;

▪ **Compétences professionnelles :**

- Proposer un environnement enrichi, adapté aux besoins spécifiques du jeune enfant;
- Identifier les besoins spécifiques de chacun de ces jeunes élèves pour adapter les réponses pédagogiques et didactiques, pour aménager les temps et les espaces afin de permettre une scolarisation réussie;
- Travailler en équipe de manière transversale au sein de l'école et en continuité sur le cycle 1;
- S'inscrire dans un travail en partenariat avec les acteurs de la petite enfance;
- Disponibilité, motivation et capacités de dialogue pour accompagner, dans leur diversité, les publics en difficulté, et notamment les familles en manque de confiance vis à vis de l'école;

RECUEIL DES CANDIDATURES :

Les enseignants qui souhaitent postuler sur ce poste, doivent transmettre au plus tard le **lundi 1er juillet 2019 minuit** une lettre de motivation et un CV à l'adresse suivante : ce.dsden11-mouvement@ac-montpellier.fr